

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille dix neuf, le dix huit mars à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 57 Présents à la séance : 44
DATE DE LA CONVOCATION	11/03/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	25/03/2019

OBJET :

Mise à la réforme de véhicules

Étaient présents :

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , Mme Marie-José ALLEMAND , Mme Laurence ALLIX , M. Jean-Michel ARNAUD , Mme Catherine ASSO , M. Serge AYACHE , M. Fernand BARD , M. Michel BERAUD , M. Philippe BIAIS , M. Daniel BOREL , Mme Martine BOUCHARDY , M. Claude BOUTRON , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Rémi COSTORIER , M. Jean-Pierre COYRET , M. François DAROUX , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Roger DIDIER , Mme Françoise DUSSERE , M. Denis DUGELAY , M. Claude FACHE , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Daniel GALLAND , Mme Raymonde EYNAUD , M. Christian HUBAUD , Mme Annie LEDIEU , Mme Rolande LESBROS , Mme Christelle MAEHLER , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Vincent MEDILI , M. Claude NEBON , M. Rémy ODDOU-STEFANINI , Mme Monique PARA-AUBERT , Mme Monique PARA , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , M. Stéphane ROUX , M. Jean-Pierre TILLY , M. Francis ZAMPA , Mme Carole LAMBOGLIA , M Bernard LONG , M Thierry PLETAN
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Marie-Christine LAZARO procuration à M. Fernand BARD, M. Roger GRIMAUD procuration à M Bernard LONG, Mme Maryvonne GRENIER procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Sylvie LABBE procuration à M. Daniel BOREL, M. Frédéric LOUCHE procuration à M. Philippe BIAIS, M. Jérôme MAZET procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Sarah PHILIP procuration à M. François DAROUX

Absent(s) :

Mme Elsa FERRERO, M. Mickaël GUITTARD, M. Michel GAY-PARA, M. Pierre-Yves LOMBARD, M. Maurice MARCHETTI, Mme Martine PAUL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Daniel GALLAND, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La politique de rénovation du parc de véhicules de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance a conduit à retirer de la circulation divers véhicules dont l'ancienneté et l'état mécanique non fiable pénalisent l'activité et la rentabilité des services.

C'est ainsi que sont proposés à la réforme les véhicules suivants :

n°	Véhicule	Affectation	Année de mise en circulation	n° immatriculation	kilométrage
1	Bus RENAULT AGORA	Transports	1999	BK 265 YM (n° de parc 29)	604 752
2	Bus HEULIEZ	Transports	2001	BK 931 YM (n° de parc 23)	634 465
3	Bus HEULIEZ	Transports	2000	BK 977 YM (n° de parc 19)	635 400
4	RENAULT Express	Assainissement	1995	251 KF 05	145 859

1) Ce bus est immobilisé depuis le 13/10/2017. Une grosse corrosion perforante au niveau des fixations des coussins d'air a conduit à la traversée du châssis par les suspensions arrières, ce qui est irréparable.

2) Ce véhicule est arrêté depuis le 24/02/2018 suite à un moteur serré en raison d'une surchauffe du véhicule. Le châssis étant fortement corrodé et la boîte de vitesse étant à refaire, le véhicule n'a pas pu être réparé.

3) Le dernier contrôle technique du 02/11/2018 a mis en évidence une corrosion perforante sur le treillis du châssis, signalant que cette défaillance conduirait à l'interdiction de rouler pour ce véhicule. Cette panne est irréparable.

4) La réparation de ce véhicule, atteint d'une grosse corrosion, entrainerait des frais trop importants. Le dernier contrôle technique du 10/07/2018 interdit à ce RENAULT Express de rouler.

Décision :

Je vous propose, sur l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de celle du Développement Economique, Finances, Ressources Humaines réunies en séance le 7 mars 2019 :

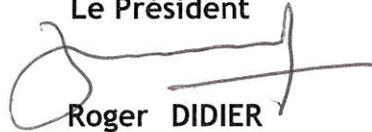
La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Article unique : de retirer du parc automobile intercommunal ces véhicules et de les mettre à la vente en l'état au plus offrant.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 51

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Roger DIDIER', written over a horizontal line.

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 25 MARS 2019

Affiché ou publié le : 25 MARS 2019